l'homme n'est pas fait pour le repos; l'enfant aura du goût pour quelque chose. Il ne s'agit que de rendre agréable l'exercice de chaque profession. Là est la clef du système harmonique : rendre le travail attrayant. Le problème est posé, mais l'école sociétaire ne l'a pas résolu.

Après cela, il faut une langue unitaire sous le soleil. Il est donc inutile d'apprendre des langues : voilà une méthode d'enseignement tout entière. Vous avez beau dire en cent langages différents qu'il pleut, ce n'est toujours que de l'eau qui tombe. Evidemment; mais supprimez un peu la diversité de langage parmi les hommes; après cela il faudra encore voir si cette diversité de langage ne répond pas à une diversité de tempéraments.

Destinées de la poésie, manifeste politico-poétique, publié en 1834 par Lamartine. A cette époque, le poëte, sensible au reproche qui lui avait été adressé de sacrifier la poésie à la politique, tenta une entreprise impossible, leur alliance. Il fit paraître à cet effet une sorte de manifeste, dans lequel il prétendait que le rôle de la poésie était désormais de s'adresser non plus aux sens et à l'imagination, mais au jugement et à la raison. Dans cet ouvrage, intitulé : *Destinées de la poésie*, il part de ce principe, que rien n'est plus inconnu à l'homme que l'homme même, et que Dieu seul connaît le but et la route désignés à l'humanité. C'est à la poésie de lui servir de guide. Sa lumière a paru un instant obscurcie sous l'Empire, où l'amour, la philosophie, l'enthousiasme, la liberté n'étaient plus rien, où le calcul et la force, le chiffre et le sabre étaient souverains. On eût pu croire à une ligue universelle des études mathématiques contre la pensée et la poésie. Seuls, deux écrivains protestaient : Mme de Staël, génie mâle dans un corps de femme, et Chateaubriand, génie plus mélancolique, mémoire harmonieuse du passé, imagination héroïque. Ils furent persécutés, car dans les poëtes la tyrannie trouve des juges et la liberté des complices.

La poésie, dit M. de Lamartine, est essentiellement et de fondation sensation et sentiment, matière et esprit. Pour l'esprit, c'est une idée; pour l'âme, un sentiment; une image pour l'imagination; une musique pour l'oreille. La prose ne s'adresse qu'à l'idée, le vers a l'avantage de s'adresser en même temps à l'idée et à la sensation. Son influence est donc immense et variée, comme son caractère, avec l'époque et le milieu où elle se produit Dans les derniers âges, la poésie ne sera autre chose que des soupirs et des prières sur des tombeaux, des aspirations plaintives vers un monde qui ne connaîtra ni mort ni ruine. Dans l'enfance des nations, elle apparut pastorale et instinctive, puis devint élégiaque pour exprimer les passions du cœur; épique et guerrière avec les peuples nomades et les conquérants, et enfin sacrée et lyrique aux âges d'enthousiasme et de rénovation religieuse.

Tel est son passé; quelle sera sa destinée future? Elle ne sera pas lyrique, car elle a perdu en jeunesse, en fraîcheur, en spontanéité d'expressions. Epique, elle ne le pourrait; l'homme a trop vécu et trop réfléchi; l'expérience a détruit sa foi aux merveilles dans la société. Le genre dramatique ne lui convient même plus, depuis que les scènes de la vie réelle présentent un intérêt plus puissant que les fictions et le théâtre. Quel sera donc son rôle? La poésie ne sera que la raison chantée; elle deviendra philosophique et religieuse pour répondre aux besoins de l'époque; elle sera intime, personnelle, grave et méditative; elle résonnera comme l'écho des hautes conceptions de l'intelligence et des plus merveilleuses inspirations de l'âme. Le spiritualisme nous a indiqué du doigt des républiques imaginaires, véritables cités de Dieu; la poésie nous soufflera au cœur le courage d'attendre patiemment la réalisation de ces espérances.

Prochainement nous saluerons l'avénement de la poésie active, philosophique, politique, sociale et rationnelle. Le programme poétique de 1834 marche, nous le voyons, parallèlement avec le programme politique de 1831. La poésie, ajoute l'auteur, doit se faire peuple; il faut qu'elle devienne populaire comme la raison, la religion et la philosophie. Il faut en faire la grande vulgarisatrice des vérités, de l'amour, de la raison, des sentiments exaltés de religion et d'enthousiasme. Déjà elle a inauguré ce rôle avec Béranger, et sur l'aile du refrain elle a volé dans les campagnes et dans les chaumières. C'est l'ange gardien de l'humanité, la voix intérieure qui lui parle à tous les âges, qui aime, chante, prie ou pleure avec elle à toutes les phases de son pèlerinage séculaire ici-bas. La poésie, ne l'oublions pas, c'est l'idée, la politique c'est le fait, et la poésie est autant au-dessus de la politique que l'idée est supérieure au fait.

L'auteur a-t-il eu raison d'essayer cette fusion entre la politique et la poésie? Les plus anciens poëtes, Aratus, Hésiode, Homère, Lucrèce et Virgile, nous ont prouvé que la poésie didactique peut joindre au mérite de la science les trésors les plus magnifiques de l'imagination; mais les uns nous ont donné des préceptes d'agriculture, les autres nous ont exposé des systèmes philosophiques. Le succès a légitimé leur tentative. Vouloir marcher sur leurs traces, et, Tyrtée humanitaire, conduire la lyre en main les hommes à la conquête de la liberté, voilà deux entreprises bien différentes. La politique passionne trop ses adeptes pour qu'ils consentent à la suivre à travers les nuages de la poésie. Mettre cette fille du ciel au service des passions humaines c'est l'amoindrir, et d'ailleurs le caractère positif et pratique de notre époque s'accommoderait mal des inspirations de la muse. A chacun son rôle : que le poëte chante et que l'homme d'Etat dresse des plans.

Le style de ce manifeste est correct, élégant et ne manque pas de précision. L'Empire est apprécié avec une double sévérité, où l'on reconnaît le mélange du royaliste, qui ne pouvait voir en Napoléon qu'un usurpateur, un soldat heureux, et du futur républicain, incapable de pardonner au génie qui avait bâillonné la liberté et étouffé l'indépendance sous des monceaux de lauriers.

Destinées (LES), poésies philosophiques, par Alfred de Vigny (Paris, 1864, in-8°; ouvrage posthume). Le titre choisi par de Vigny n'est point un titre vague et arbitraire comme le titre de presque tous les volumes de poésies; il indique une intention bien déterminée, qui n'est point démentie par le volume. L'idée de l'auteur a été de montrer l'homme aux prises avec la fatalité contre laquelle il lutte sans pouvoir jamais la vaincre absolument. Le spectacle de l'impuissance humaine attriste le poëte, qui conclut à une morale presque stoïcienne. Il n'admet pas qu'on cède à la destinée, mais cependant il plaint l'orgueil qui se révolte contre elle. La vertu du sage, selon lui, réside dans une sorte de résignation virile, qui veut que l'homme avoue sa défaite, connaisse sa débilité, mais lui interdit de s'y complaire : il ne faut pas qu'il sourie aux caprices de la fatalité, et, s'il est forcé de les subir, il doit ne le faire qu'à regret. Cette conception, noble, mais contradictoire, donne à ses poésies je ne sais quelle austérité ironique et dédaigneuse qui constitue une de leurs qualités originales. Elle imprime quelquefois à son vers une roideur ou une tension un peu pénible, il est vrai, mais aussi une attitude fière et puissante qui n'exclut pas la grâce. Il nous semble qu'on n'a pas rendu à ces poëmes posthumes toute la justice qu'ils méritent. On n'a pas assez remarqué que c'est un des très-rares livres de poésie moderne où l'auteur expose réellement des conceptions philosophiques et morales. Les premières poésies de de Vigny avaient peut-être quelques beautés gracieuses qui, sans être perdues dans celles-ci, s'effacent devant des qualités qui nous semblent supérieures. Certes ses préoccupations de la destinée sommaire s'y montrent souvent, mais dans les *Destinées* il est parvenu à la pleine conscience de lui-même et au *summum* non-seulement de son talent poétique, mais encore de son intelligence. On sent que ce poëte n'a pas dédaigné, comme beaucoup de ses contemporains, la fréquentation des idées. Il a cru qu'on pouvait exprimer, dans des vers toujours nobles et dignes, les doutes et les désirs de l'âme humaine. Il avait débuté par un royalisme catholique sous l'inspiration duquel il a écrit *Cinq-Mars* et quelques-unes de ses premières poésies, et les *Destinées* nous le montrent sinon converti à l'esprit nouveau, du moins revenu de ses erreurs et singulièrement désenchanté. Qui croirait que c'est l'auteur d'*Eloa* qui a écrit les vers suivants :

S'il est vrai qu'au jardin sacré des Ecritures
Le Fils de l'Homme ait dit ce qu'on voit rapporté;
Muet, aveugle et sourd aux cris des créatures,
Si le ciel nous laissa comme un monde avorté,
Le juste opposera le dédain à l'absence
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la divinité.

Ces quelques vers donnent parfaitement le ton du volume. Cette poésie est celle d'un homme qui, ayant eu assez de force pour détruire en lui sa vieille croyance, n'en a pas assez pour s'en créer une nouvelle. Mais au moins il a fait acte d'homme; il a osé regarder en lui-même et il a mis dans son œuvre non-seulement un rare talent de versificateur, mais sa conscience et son intelligence; aussi a-t-il fait un livre énergique et vivant. Dans la pièce qui ouvre le volume, et qui est intitulée les *Destinées*, il nous montre les Destinées antiques pesant du pied sur chaque homme; le Christ arrive; l'âme humaine espère un moment être délivrée de la fatalité; les Destinées, inquiètes, redemandent à Dieu leur ancien empire, qui leur est rendu par la Grâce. Alors le poëte dit à Dieu :

Vous avez élargi le collier qui nous lie; [vous?
Mais qui donc tient la chaîne? Ah! Dieu juste! est-ce

Oui, le christianisme a élargi le collier, mais la révolution l'a brisé. C'est pour ne l'avoir pas compris qu'Alfred de Vigny se trouve si triste et si désenchanté. Une des plus belles pièces de ce volume est la *Maison du berger*, écrite en strophes de cinq vers sur trois rimes masculines, rhythme qui revient souvent. Il y déclame bien un peu contre la vapeur; il y reproche bien à la poésie de s'être souvent déshonorée dans les carrefours impurs des cités : *Tu tombas*, lui dit-il,

Tu tombas dès l'enfance, et dans la folle Grèce
Un vieillard t'enivrant de son baiser jaloux
Releva le premier ta robe de prêtresse
Et, parmi les garçons, t'assit sur ses genoux.

Mais il y a de fort beaux vers sur la nature, qui l'épouvante. C'est peut-être de toutes les poésies de de Vigny celle qui trahit le plus les troubles intimes de cette âme qui se cachait aux yeux de la foule sous une sérénité plus apparente que réelle. Nous ne pouvons analyser pièce par pièce tout le volume : bornons-nous à citer sommairement les passages principaux. Dans les *Oracles*, *destinée d'un roi*, il signale l'avénement de la démocratie, qui vient de renverser le gouvernement de Louis-Philippe, et l'on y trouve quelques vers très-amers contre les doctrinaires. La *Colère de Samson* nous montre l'homme, puissant et doux, soumis par la fatalité à la femme qui le trompe et le trahit. Ce poëme et le suivant, la *Mort du loup*, où l'on trouve ce vers qui résume tout le volume,

Seul, le silence est grand, tout le reste est faiblesse,

sont les deux poëmes peut-être les plus originaux et les plus complets. Dans la *Flûte*, il montre la fatalité attachée à l'homme, ou plutôt à l'artiste, qui, mal servi par de mauvais organes, ne peut parvenir à révéler son âme. Nous avons déjà cité cinq vers du *Mont des Oliviers*, où l'on voit Jésus, condamné par la fatalité de sa mission, invoquer son Père céleste, qui ne lui répond pas et l'abandonne à sa destinée. Dans l'*Episode de Wanda*, nous voyons le dévouement d'une femme partageant jusqu'à la mort la destinée de son époux, exilé par le czar en Sibérie. Il y a dans ce poëme telles strophes indignées qui font honneur au cœur et à la conscience d'Alfred de Vigny. Enfin, dans la *Bouteille à la mer*, le poëte raffermit un jeune homme effrayé de la destinée et la lui montre impuissante contre le génie. Le volume se termine par une poésie à l'*Esprit pur*, où l'on a eu raison de blâmer un orgueil vraiment excessif.

Tel est ce livre, inégal dans la facture, mais d'une inspiration élevée et robuste. Ceux qui voudraient que la poésie s'inspirât un peu de l'esprit moderne doivent le proposer sinon comme modèle, du moins comme exemple. La cause qu'ils défendent gagnera à s'appuyer sur un livre où la pensée et la forme se sont conciliées si puissamment. Il y a deux éditions des *Destinées:* l'une est de format in-8°; la seconde fait partie des *Poésies complètes* d'Alfred de Vigny, éditées en un volume in-18, chez Michel Lévy.

Destinée de l'homme sur la terre (DE LA), par J. Prat (1867). Quel est le but réel de la vie de l'homme en ce monde? Telle est la question que M. J. Prat se propose d'examiner. Mais cette question en suppose une autre précédemment résolue : qu'est-ce que l'homme? C'est, dit M. Prat, un organisme mû par une certaine énergie et régi par une certaine volonté. L'individu humain se présente à nous sous les trois aspects fondamentaux de sa nature : la *matière*, la *force* et l'*esprit*.

Le corps matériel de l'homme, au milieu des évolutions multiples des différents organes dont la réunion compose sa forme, est-il en hostilité innée avec lui-même et avec l'âme qui se manifeste en lui? Non, répond l'auteur. Nous voyons le corps matériel en équilibre parfait avec lui-même et en corrélation constante, en concordance étroite et non moins parfaite avec l'âme qui est en lui, et de cette affirmation, que le corps matériel entretient avec l'âme des relations constantes et réciproques, il tire cette conclusion, que la doctrine catholique doit être rejetée comme irrationnelle lorsqu'elle déclare : 1° que l'homme est composé de deux natures entièrement opposées, en guerre perpétuelle l'une avec l'autre, à savoir : d'un corps matériel, impur, vicieux, rebelle, contredisant tous les motifs du salut de l'âme; et d'une âme, *pur esprit*, sainte, glorieuse, innocente par elle-même, jetée dans un corps abject et coupable; 2° que la matière est vile en soi; 3° que les passions de l'homme sont ses mortelles ennemies et doivent être entièrement détruites. « En effet, si le corps humain et l'âme humaine sont, comme on le prétend, d'une nature entièrement différente, l'une matière vile, l'autre pur esprit, comment peuvent-ils non-seulement être unis l'un à l'autre, même de cette union passagère que l'on est contraint de leur accorder, mais encore agir réciproquement l'un sur l'autre? »

C'est en vertu de ces raisons que M. Prat repousse la théorie catholique; mais il ne se borne pas à une négation et expose ce qui lui paraît être la vérité. 1° La nature de l'homme est composée d'une substance identique, parfaitement homogène et concordante, dans une relation réciproque, avec elle-même, dont un certain côté toutefois, que l'on appelle l'âme, est plus parfait encore, plus affiné, plus actif, plus puissant que l'autre. 2° La matière n'est nullement vile, abjecte et corrompue en soi, puisqu'elle est le fonds inépuisable et commun d'où sortent perpétuellement toutes choses et qu'elle subsiste de toute éternité; mais certains aspects particuliers de la matière nous peuvent paraître revêtir ce caractère d'infériorité, d'abjection et de corruption, par suite d'une destination toute spéciale, conforme partout aux lois universelles de la nature, mais contraire à nos goûts humains et désagréable à nos sens particuliers. 3° Les passions n'ont rien non plus en elles de bas, d'injuste ni de dépravé; elles sont les mobiles rigoureusement indispensables de l'activité et de la vitalité de tout ce qui respire.

De ces affirmations découle la morale, qui se compose : des devoirs de l'homme envers lui-même, devoirs résumés dans ces mots : connaître, comprendre, aimer véritablement les choses, c'est-à-dire perfectionner son intelligence et sa raison autant que faire se peut; des devoirs de l'homme envers les autres, devoirs renfermés dans l'obligation de travailler de toutes ses forces à tout ce qui peut contribuer au développement et au perfectionnement de l'être humain tout entier; enfin des devoirs de l'homme envers Dieu.

Mais qu'est-ce que Dieu pour M. Prat?

Dieu, c'est la *substance* unique, incréée, infinie, immuable, éternelle, indivisible, omnipotente, souverainement parfaite en tous genres, qui embrasse en son ample sein toutes choses et de qui ont découlé de toute éternité et découleront éternellement, par une nécessité invincible, une suite indéfinie d'êtres différents et de modifications diverses. Cela étant ainsi, les devoirs véritables, les devoirs immuables de l'homme envers Dieu ne sont et ne peuvent être nuls autres que ceux qu'il est tenu d'accomplir envers lui-même et à l'égard des autres êtres. Et c'est hors de là seulement, pour employer la formule catholique, qu'il n'y a point de salut.

Vous ne voulez plus du culte alors, dira-t-on peut-être, plus de rites extérieurs, plus de cérémonies religieuses, plus de temples, plus d'églises, plus de pasteurs, plus de religion? Nous ne prétendons pas cela. Une religion, c'est-à-dire un ensemble élevé de sentiments et de croyances qui relie entre eux fortement tous les hommes, qui tourne leurs pensées vers un même idéal de perfection et de vertu qu'ils se proposent d'imiter, qui les fasse se reconnaître, se grouper, s'unir, s'aimer, s'entr'aider, se secourir, une telle religion est éminemment nécessaire, souverainement utile, le nœud de toute société humaine, l'essentielle condition de son organisation, de son existence et de sa durée.

Et non-seulement une religion telle que celle que nous venons de définir est, selon nous, d'une nécessité absolue, mais pour la rendre efficace, sans cesse présente aux esprits, toujours vivante dans les cœurs, il lui faut et des ministres qui l'expliquent à la foule et un culte qui la manifeste à tous les yeux et des temples à l'ombre desquels elle puisse être exercée; seulement gardons-nous d'oublier que le culte, si imposant soit-il, n'est que l'enveloppe de la religion, et souvenons-nous par-dessus tout, en toutes circonstances, de ces paroles du grand Réformateur : « Quel est le plus grand commandement, celui qui est plus que toutes les hécatombes et tous les sacrifices? C'est : « Aime ton prochain comme » toi-même. »

Telle est la substance de ce livre de haute portée. On a pu voir combien les affirmations de M. Prat s'écartaient des doctrines généralement reçues. On n'avance avec lui qu'à travers mille hérésies; mais ce qui domine et ce qui caractérise cet ouvrage, c'est la sincérité d'accent, la noblesse de la pensée, l'élévation des sentiments, le respect de la loi morale, la profondeur du sens religieux. Malgré son panthéisme, Spinoza a été plus d'une fois considéré comme un chrétien; pourquoi donc refuserait-on à ceux qui marchent dans la même voie le sentiment religieux?

Destinée de Marie de Médicis (LA), tableau de Rubens, au Louvre. V. MARIE DE MÉDICIS.

DESTINER v. a. ou tr. (dè-sti-né — rad. *destin*). Réserver; assigner un but, un emploi à : DESTINER *son fils au barreau. Je* DESTINE *les soirées à cette occupation charmante.* (J.-J. Rouss.) *Les institutions divines et sociales* DESTINENT *les femmes aux trois états de fille, d'épouse et de mère.* (Mme de Rémusat.)

A qui *destinez*-vous l'appareil qui vous suit?
RACINE.

‖ Se proposer de donner, réserver : *Je lui* DESTINE *une belle récompense. Il n'y a pas de cœur à qui la nature n'*AIT DESTINÉ *un autre cœur.* (Fonten.)

Votre père à l'autel vous *destine* un époux.
RACINE.

— Décider irrévocablement : *Dieu ne* DESTINE *jamais la fin sans préparer les moyens.* (Mass.) ‖ Vieux en ce sens.

Se destiner v. pr. Avoir dessein de se consacrer : SE DESTINER *au barreau. Tel qui* S'ÉTAIT DESTINÉ *à l'action regarde l'oraison comme une oisiveté pieuse.* (Fléch.) ‖ Avoir dessein de s'unir par le mariage : *C'est à lui que la reine* S'ÉTAIT DESTINÉE.

— Rem. On ne doit pas employer ce verbe dans le sens de *se proposer, former la résolution.* Ne dites donc pas : *J'ai destiné d'aller vous voir,* mais *J'ai résolu.*

DESTITUABLE adj. (dè-sti-tu-a-ble — rad. *destituer*). Qui peut être destitué : *Le procureur du roi, le sous-préfet sont amovibles ou* DESTITUABLES. (Balz.) *Ce n'est pas uniquement parce qu'ils sont* DESTITUABLES *que nos fonctionnaires administratifs sont dépendants.* (Prévost-Paradol.)

DESTITUÉ, ÉE (dè-sti-tu-é) part. passé du v. Destituer. Privé de ses fonctions publiques : *Un fonctionnaire* DESTITUÉ. *Où votre fils, une fois* DESTITUÉ, *trouvera-t-il de l'emploi?* (Balz.)

— Dénué, dépourvu : *Tout l'éclat que vous mendiez dans les choses extérieures montre trop visiblement combien vous-mêmes vous êtes* DESTITUÉS *de ce qui vous relève.* (Boss.) *Rome, même* DESTITUÉE *de la papauté, n'aurait aucune des conditions d'une capitale.* (Proudh.)

— Syn. **Destitué, dénué, dépouillé**, etc. V. DÉNUÉ.

DESTITUER v. a. ou tr. (dè-sti-tu-é — du préf. *des*, et du lat. *statuere*, établir). Révoquer de ses fonctions : *Dispensez-moi de déclarer publiquement que je* DESTITUERAI *de vieux prélats.* (Pie VII.)

— Priver, dénuer : *Nous avons accusé Dieu d'*AVOIR, *contre sa promesse,* DESTITUÉ *son Eglise des moyens ordinaires qu'il a établis pour la conduire.* (Fén.) ‖ Déclarer privé : *Vous me* DESTITUEZ *bien promptement de ma raison supérieure.* (Balz.)

— Fig. Rendre inutile : *Non, l'homme qui s'aide ne* DESTITUE *pas la Providence.* (E. de Gir.)

Se destituer v. pr. Etre destitué : *Tout fonctionnaire devrait pouvoir* SE DESTITUER.

— Rem. Le mot *destituer* offrant l'idée d'une mesure presque brutale, on lui a trouvé de nos jours un synonyme qui ne manque pas d'originalité. Lorsque le gouvernement a assez des services d'un haut fonctionnaire dont il tient cependant à ménager l'amour-propre, il se garde bien de le destituer, de le révoquer; non, il le *relève de ses fonctions.* C'est M. Haussmann qui a eu l'honneur d'étrenner cette formule mignonne; puis est enfin venu le tour de M. Leverrier, et il est bien évident aujourd'hui que *relever quelqu'un de ses fonctions* est un euphémisme appelé à un brillant avenir, si l'on songe au nombre considérable de personnages qui ont cent fois mérité d'être relevés de leurs fonctions. La formule nouvelle ne manque pas de rapport avec cette invitation railleuse, qu'un mauvais plaisant adresse à celui qu'il vient d'étendre tout de son long par terre : « Monsieur, donnez-vous la peine de vous asseoir. »

— Antonymes. Nommer. — Douer, munir, nantir.

DESTITUTION s. f. (dè-sti-tu-si-on — rad. *destituer*). Action de destituer, révocation : *Etre frappé de* DESTITUTION. *Etre menacé de* DESTITUTION. *On a prononcé sa* DESTITUTION. *Pour la multitude, les révolutions ne sont guère autre chose que des* DESTITUTIONS. (Proudh.) *Il en devrait être des* DESTITUTIONS *comme de la décollation : elles devraient avoir lieu du premier coup.* (E. de Gir.)

— Antonymes. Démission, résignation, nomination.

— Syn. **Destitution, révocation.** La *destitution* est l'acte par lequel un fonctionnaire est privé de sa fonction, et par ce mot il faut entendre ici un poste qui non-seulement conférait au titulaire une certaine partie de l'autorité publique, mais encore constituait pour lui un état fixe, une position sociale plus ou moins élevée, que la *destitution* lui fait perdre complétement; il ne lui en reste plus rien. La *révocation* s'applique aussi à des fonctionnaires; mais elle suppose ordinairement qu'il s'agit d'une fonction passagère, à laquelle la personne n'avait été appelée qu'en raison de la capacité qu'on lui suppose et sans aucune intention de lui constituer une position sociale fixe. On révoque un ambassadeur, un général en chef, et cette *révocation* ne fait perdre à l'un et à l'autre ni le titre de diplomate ni celui de général.

— Encycl. Presque toutes les fonctions administratives et judiciaires amovibles sont entièrement à la discrétion du pouvoir qui les accorde; néanmoins, en pratique et en fait, la *destitution* est assujettie à certaines règles. Tout fonctionnaire, quel que soit son grade, qui remplit convenablement ses devoirs et dont la vie privée est honorable, devrait être sûr de conserver la place qu'il a obtenue, et de ne pas être obligé de l'abandonner en vertu du bon plaisir d'un supérieur, pour faire place à un nouveau protégé. Ce respect des positions administratives, grandes ou petites, serait, du reste, une condition essentielle de la régularité des services administratifs. Il est impossible de trouver de bons fonctionnaires, si du jour au lendemain les fonctions doivent être arbitrairement enlevées à ceux qui les occupent. L'opinion publique, dans les pays où elle existe et où elle peut se manifester, s'est toujours montrée disposée à protéger la situation de ceux qui n'ont pas démérité. Elle s'est émue lorsque le pur arbitraire s'est avisé d'y toucher. Grâce à cet appui de l'opinion, les emplois publics ont pu devenir à peu près une carrière, et la *destitution* de ces emplois, surtout en ce qui concerne la grande armée des petits fonctionnaires, a pris presque toujours le caractère qu'elle doit avoir, le caractère d'une peine.

En tant que peine, la *destitution* n'est prononcée que lorsqu'il est devenu manifestement impossible que le titulaire d'une place ou d'un emploi public puisse conserver ses fonctions. Cette impossibilité doit avoir des causes bien déterminées. L'employé ou le fonctionnaire destitué doit ou avoir manqué gravement au respect dû à ses égaux et à ses supérieurs, ou s'être rendu, quant à l'accomplissement de ses fonctions, coupable d'une négligence préjudiciable au public. On destitue également un fonctionnaire lorsque les résultats de sa conduite personnelle arrivent à être une cause de déconsidération ou même d'embarras pour le corps dont il fait partie. Dans les petits services administratifs notamment, un employé est beaucoup plus souvent destitué à cause des visites incessantes que ses créanciers font à ses chefs, que pour son incapacité à remplir ses fonctions, ou pour tous les autres reproches que, dans l'accomplissement de ses fonctions, il pourrait encourir.

En dehors de ces causes, qui ont toutes un caractère personnel, la *destitution* a été souvent prononcée pour des raisons d'ordre public plus ou moins justifiées. Dans les pays où le gouvernement et l'administration sont toujours plus ou moins entre les mains d'un parti, le parti dominant a très-souvent voulu que toutes les fonctions, tous les emplois, grands ou petits, fussent entre les mains de ses amis. Le gouvernement de la Restauration se fit, en ce genre, une triste célébrité. Dans un grand nombre de services complétement étrangers à la politique, on fit des *destitutions* uniquement pour avoir à placer des protégés. La chose paraissait alors si naturelle, qu'on l'avouait sans vergogne aucune. La plus remarquable de ces *destitutions* fut celle de Daunou, qui était depuis 1804 conservateur des archives de France, fonctions qui n'avaient rien de politique. Pendant la première Restauration, Daunou n'avait point été troublé; mais après les Cent-Jours, bien qu'il n'eût pris aucune part aux événements, les ultra-royalistes résolurent d'inaugurer leur système de *destitution* aux dépens de ce grand citoyen. En vain M. Decazes, alors ministre, essaya de parer le coup; rien n'y fit. Il se trouva un ministre de l'intérieur pour donner satisfaction aux vengeances des ultra. Voici en quels termes ce ministre, M. de Vaublanc, jadis proscrit et protégé alors par Daunou, lui annonçait cette *destitution :* « Monsieur, pour peu que vous réfléchissiez sur le passé, et spécialement sur le temps qui s'est écoulé depuis le 20 mars, vous reconnaîtrez vous-même qu'il est des personnes dont les services ne conviennent plus à un certain ordre de choses et d'emplois, et que le temps et les événements amènent inévitablement avec eux la connaissance des hommes qui ont donné à la cause royale des gages de dévouement et de fidélité. »

Plus tard, sous le ministère Villèle, tous les fonctionnaires amovibles qui étaient électeurs furent formellement mis en demeure de donner leurs votes aux candidats ministériels. Bien que le vote fût secret, l'administration savait toujours bien si le fonctionnaire électeur avait voté pour son candidat; et lorsque le vote avait été contraire, il y avait *destitution.* Pendant la domination du parti dit de la Congrégation, des fonctionnaires furent destitués, non-seulement pour leurs votes aux élections, mais encore pour le fait d'entretenir des relations avec des hommes connus pour leurs opinions libérales. Cette subordination des fonctionnaires était surtout exigée de ceux d'entre eux qui étaient membres de l'une des deux Chambres. Tout député fonctionnaire qui refusait son vote à une mesure que le gouvernement avait à cœur de voir passer était, ou bruyamment destitué, s'il était amovible, ou privé d'avancement s'il était inamovible. Dans les premiers jours de 1827, trois de ces *destitutions* firent scandale. A l'occasion du projet de loi sur la presse, présenté le 29 décembre 1826, les corps savants s'étant émus réclamèrent contre la loi, et l'Académie française, peu habituée cependant aux actes d'opposition, adressa à Charles X une supplique que celui-ci refusa de recevoir; trois des signataires, MM. Lacretelle, Villemain et Michaud, dont le premier était censeur dramatique, le second maître des requêtes, le dernier lecteur du roi, furent destitués de leurs fonctions. Or, M. Lacretelle était un ennemi déclaré de la Révolution, dont il avait écrit l'histoire au point de vue royaliste; M. Villemain avait servi avec zèle la Restauration, dès les premiers jours, au point de remercier à genoux l'empereur Alexandre; M. Michaud, royaliste de vieille date, avait fait de véritables sacrifices à la cause des Bourbons, et la soutenait encore avec plus de ferveur que de raison dans le journal *la Quotidienne*, dont il était directeur. Le scandale de cet acte de niaise injustice fut si grand, que le chef du ministère formé quelque temps après, M. de Martignac, déclara qu'à l'avenir l'administration n'exercerait jamais à son profit le droit d'élection. « La lutte, dit-il, doit être franche, ouverte, légale, et l'action du gouvernement ne doit jamais être ni frauduleuse, ni tyrannique, ni inquisitoriale. » Sous le ministère suivant, celui de M. de Polignac, le système des *destitutions* vis-à-vis des électeurs fonctionnaires fut repris. Quant aux fonctionnaires élus, afin d'éviter d'être destitués, ils durent préalablement donner leur démission. Ce système de *destitutions* figura au nombre des chefs d'accusation dirigés ensuite contre les ministres, lors du procès qui leur fut fait devant la cour des pairs.

Le gouvernement de Juillet, à son tour, ne se fit point faute de destituer les fonctionnaires électeurs qui refusaient de voter pour ses candidats. La distinction que certains publicistes cherchaient à établir entre le citoyen et le fonctionnaire fut repoussée par le nouveau régime comme elle l'avait été par la Restauration. La prétention d'un fonctionnaire de refuser son vote, soit dans les colléges électoraux, soit dans les Chambres, à la politique du gouvernement, fut même qualifiée d'immorale... Mais tout progresse ici-bas : autrefois on ne destituait que les fonctionnaires opposants, aujourd'hui on destitue les candidats officiels.

Les changements de régime politique ont été de tout temps une grande occasion de *destitution.* En 1830 et en 1848, tous les préfets, à une exception près, presque tous les sous-préfets, tous les procureurs généraux, la plus grande partie des autres magistrats du ministère public furent destitués. Dans ces circonstances, ces *destitutions* furent surtout exigées par les partis vainqueurs. Les gouvernements qui représentaient ces partis en eussent beaucoup moins fait s'ils avaient été réellement libres. Maîtres de suivre leur inclination à profiter de l'expérience acquise, ils eussent volontiers accepté les services de tous ceux des fonctionnaires des régimes déchus qui leur auraient apporté leur adhésion. Dans quelques circonstances, ces exigences allèrent jusqu'à forcer les gouvernants à porter atteinte à des principes qu'ils s'étaient engagés à respecter. Ainsi, en 1848, le gouvernement provisoire, qui s'était engagé à réserver à l'Assemblée constituante le principe de l'inamovibilité de la magistrature, révoqua M. Barthe de ses fonctions de premier président de la cour des comptes.

En Angleterre, la *destitution* a été pendant longtemps un grand moyen d'influencer les élections. Tous les partis en ont tour à tour abusé. On n'a pu empêcher ce mal qu'en enlevant le droit de suffrage à ceux des fonctionnaires qui pouvaient le moins se défendre contre l'action du gouvernement, c'est-à-dire aux employés du fisc. Cette réforme date déjà de près d'un siècle. Demandée dès 1768 par l'opposition, elle fut combattue par le ministère North, qui représenta qu'il était déjà défendu à ses fonctionnaires de s'immiscer dans les élections, et qu'il n'était pas raisonnable de leur demander davantage; mais, en 1782, l'impérieuse nécessité de cette réforme fut établie par le ministère Rockingham. Le chef du cabinet démontra que soixante-dix élections dépendaient du vote de ces employés. Il dit que, dans un seul bourg, cent vingt électeurs sur cinq cents avaient obtenu des emplois fiscaux, aux dépens d'autant d'anciens titulaires, et cela par l'influence d'une seule personne.

Aux Etats-Unis, l'installation d'un nouveau président, étant ordinairement le signe d'un changement d'influence, donne lieu à un grand nombre de *destitutions.* Il est universellement admis que les fonctions publiques appartiennent de droit aux vainqueurs et sont les dépouilles de la victoire. Le général Jackson fit à ce sujet une théorie restée célèbre.

DESTORTOIR s. m. (dè-stor-toir — du lat. *detortus*, écarté, éloigné). Vénér. Bâton long d'un peu moins d'un mètre, avec lequel les veneurs se garantissent du choc des branches, quand ils entrent sous bois : *Aujourd'hui, nous avons des fouets si magnifiques, des cravaches si élégantes, que bien des veneurs dédaignent le modeste* DESTORTOIR *de nos aïeux.* (J. La Vallée.) ‖ On dit aussi ESTORTOIR.

DESTOUCHES (André-Cardinal), compositeur français, né à Paris en 1672, mort dans la même ville en 1749. Il accompagna dans sa jeunesse le P. Tachard à Siam, et lui promit même, dans un accès de dévotion, de se faire jésuite. Revenu en France, Destouches, dont la mobilité était le défaut dominant, ne songea guère à tenir son engagement. Il se fit mousquetaire, puis, séduit par l'audition de certains opéras, il se prit d'un goût passionné pour la musique. L'imagination ardente de Destouches lui tenant lieu d'inspiration et de savoir, il composa l'opéra d'*Issé*, et pria un autre musicien d'écrire sa partition. Le succès de l'ouvrage, tout en flattant le compositeur, l'engagea à étudier la basse continue. Destouches, devenu savant, perdit la moitié de son mérite. Sa réputation surfaite et la protection de Louis XIV et de Louis XV le maintinrent néanmoins au premier rang des compositeurs de son époque. « Il fut surintendant de la musique du roi et inspecteur général de l'Académie royale de musique depuis 1713 jusqu'en 1751, » dit M. Fétis, qui oublie que l'auteur d'*Issé* est mort en 1749. Destouches possédait une fort bonne organisation musicale; ses idées mélodiques étaient fraîches et originales.

Voici la liste des opéras de Destouches : *Issé*, pastorale héroïque en trois actes, paroles de La Motte (Académie royale de musique, 1698), ouvrage qui avait été joué d'abord à Trianon, le 17 décembre 1697. Sa Majesté et toute la cour en furent extrêmement satisfaites; Louis XIV gratifia même Destouches d'une bourse de deux cents louis, en lui disant « que c'était un commencement de lui marquer sa satisfaction, » l'assurant en outre que, « depuis Lulli, aucune musique ne lui avait fait autant de plaisir que la sienne. » La ville ratifia le jugement de la cour. *Issé* fut mise en cinq actes, avec prologue, à la reprise du 14 octobre 1708. — *Amadis de Grèce*, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de La Motte (Académie royale de musique, 26 mars 1699). Cette pièce réussit, « et fournit à notre langue, raconte Castil-Blaze, une phrase faite, une manière de s'exprimer que l'on trouve dans les écrits du temps. Niquée, fille du soudan de Thèbes, paraissait au deuxième acte de cet opéra dans une gloire resplendissante de rayons d'or et de diamants. — *Etre dans la gloire de Niquée* se dit alors d'une personne que la fortune, les honneurs, les joies de toute espèce ravissaient au troisième ciel. — *Marthésie, première reine des Amazones*, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de La Motte (Académie royale de musique, 29 novembre 1699). Elle avait été représentée à Fontainebleau, au mois d'octobre précédent, devant Louis XIV. — *Omphale*, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de La Motte (Académie royale de musique, 10 novembre 1701). Le poëme de La Motte a été remis en musique par Cardone. — Le *Carnaval et la folie*, comédie-ballet en quatre actes, paroles de La Motte (Académie royale de musique, 27 décembre 1703). — *Callirhoé*, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Roy (Académie royale de musique, 27 decembre 1712).

DESTOUCHES (Philippe NÉRICAULT), poëte comique français, né à Tours en 1680, mort en 1754. Il était fils de François Néricault-Destouches et de Marie Binet, descendante de poëtes qui furent connus sous ce nom dans le XVIe siècle. François Destouches eut douze enfants de ses deux mariages. Les fils embrassèrent tous la carrière des armes, à l'exception de Philippe Destouches, qui, après avoir commencé ses études au collége de Tours, les acheva à celui des Quatre-Nations, à Paris, et montra dès cette époque un goût très-vif pour la poésie. Ses premiers essais en ce genre, inspirés par le sentiment religieux, furent d'une extrême médiocrité. Destouches, les ayant communiqués à Boileau, reçut la réponse suivante : « Si j'étais en parfaite santé, monsieur, je tâcherais, en répondant fort au long à vos magnifiques compliments, de vous faire voir que je sais rendre hyperboles pour hyperboles, et qu'on ne m'écrit pas impunément des lettres aussi spirituelles et aussi polies que la vôtre; mais trouvez bon que, sans faire assaut d'esprit avec vous, je me contente de vous assurer que j'ai trouvé dans vos ouvrages des sentiments de religion d'autant plus estimables que je les crois sincères, et que vous me paraissez écrire ce que vous pensez; c'est un éloge que le zèle des dévots ne mérite pas toujours. Cependant, monsieur, puisque vous souhaitez que je vous écrive avec cette liberté satirique que je me suis acquise, soit à droit, soit à tort, sur le Parnasse, comment souffrir qu'un aussi galant homme que vous fasse rimer *terre* avec *colère?* Comment vous passer deux hiatus tels que vous vous les permettez? Comment?... Mais je m'aperçois qu'au lieu des remercîments que je vous dois, je vais ici vous inonder de critiques. Le mieux est de finir, en vous encourageant dans le bon dessein que vous avez de vous élever sur la montagne au double sommet, et d'y cueillir les infaillibles lauriers qui vous attendent. » Il est à croire que Destouches, en homme d'esprit, comprit ce que valait un tel éloge; et pourtant il ne renonça pas aux lauriers sacrés, car il composa une tragédie, intitulée les *Machabées*, qui n'obtint ni les honneurs de la représentation ni ceux de l'impression. On prétend, néanmoins, que le poëte, dans les dernières années de sa vie, regrettait d'avoir anéanti cette pièce.

Ayant achevé ses études, Destouches, suivant un récit que sa famille a cherché à accréditer, se serait décidé, d'après les instances d'un de ses compatriotes, M. de Fritzlar, capitaine d'infanterie, à faire, en qualité de volontaire, les campagnes de 1701 et de 1702, pendant la guerre de la succession d'Espagne. Après avoir couru un grand danger au siége de Landau, où l'explosion d'une mine l'enterra jusqu'à la ceinture, Destouches aurait été blessé à la bataille de Friedlingen, et, guéri enfin de ses instincts guerriers, il se serait de nouveau épris du théâtre, ce champ de bataille où les morts eux-mêmes se portent bien. Etant en quartier d'hiver à Huningue, il lut *Don Quichotte* et trouva que la nouvelle du *Curieux impertinent*, agréable épisode du roman de Cervantes, était susceptible d'être mise au théâtre. Il en tira la comédie à laquelle il donna le même titre. D'Alembert s'exprime ainsi à ce sujet : « Quoique nous ignorions le détail de ses premières années, nous avons lieu de croire qu'elles furent très-orageuses, mais, à la vérité, par la faute de ses parents, bien plus que par la sienne. Ils voulaient que le jeune Destouches fût homme de robe, et la nature ne le voulait pas; elle lui avait donné pour les lettres des talents dont ses parents exigeaient d'autant plus injustement le sacrifice, qu'ils ne devaient pas regarder le génie de leur fils comme un présent qu'il eût reçu d'eux. Il aima mieux obéir à la nature qu'à ses parents; mais, ne voulant ni braver avec scandale l'autorité respectable dont ils abusaient ni s'y soumettre en esclave, il se sauva en gémissant de la maison paternelle, qu'il aurait désiré de ne quitter jamais. Destouches, échappé à ses persécuteurs, mais désormais sans appui et sans asile, sentit bientôt tout le poids d'une liberté qui ne lui laissait aucune ressource. Pressé par le besoin de vivre, il

se jeta dans une troupe de comédiens de province... Il eut le courage d'avoir des mœurs !... Destouches, ayant longtemps traîné de ville en ville sa douleur et son infortune, se trouvait enfin à Soleure, directeur d'une troupe de comédiens, lorsque le marquis de Puysieux, ambassadeur de France en Suisse, eut occasion de le connaître, par une harangue que le jeune acteur prononça devant lui, à la tête de ses camarades. Cette harangue, pleine d'esprit et de finesse, ne ressemblait pas aux compliments insipides que les hommes en place sont condamnés si souvent à entendre, et qu'ils regardent comme une espèce de calamité attachée à la dignité de leur rang. M. de Puysieux, exercé par son état d'ambassadeur dans l'art de démêler et d'apprécier les hommes, jugea que celui qui savait parler si bien était destiné par la nature à quelque chose de mieux qu'à représenter, au fond de la Suisse, des comédies françaises. Il désira de converser avec Destouches et le sonda sur différentes matières. Il vit que ce comédien de campagne était un homme instruit, éclairé, supérieur à sa harangue, et surtout à sa profession. Il lui demanda s'il quitterait sans peine, pour des occupations plus sérieuses et plus solides, un métier qu'il paraissait n'avoir embrassé que malgré lui. Destouches, comme on le peut croire, n'hésita pas sur la réponse. L'ambassadeur se l'attacha et le forma aux négociations et aux affaires. » C'est alors seulement que Destouches aurait composé le *Curieux impertinent*. Quelques lectures particulières qu'il fit de cette pièce dans des sociétés de la ville d'Huningue donnèrent le désir de la connaître à la marquise de Tibergeau, sœur de M. de Puysieux. « Destouches, suivant la version paternelle, fut présenté à cette dame, qui l'encouragea et lui donna d'excellents conseils, d'après lesquels il retravailla sa comédie et la mit en état d'être jouée dans une fête que la marquise préparait à son frère. Elle y remplit elle-même le principal rôle de femme, et l'auteur se chargea de celui qui donne le titre à la pièce. » Le *Curieux impertinent* obtint un succès réel dans les treize cantons suisses, et, Destouches ayant suivi à Paris son protecteur, la Comédie-Française joua cette pièce le 17 novembre 1710. Elle eut dix-sept représentations consécutives, grâce à une versification remarquable et à quelques scènes plaisantes qui firent excuser l'invraisemblance et la froideur de l'intrigue. Le *Curieux impertinent* fut d'ailleurs médiocrement goûté à ses diverses reprises; il n'est pas resté au répertoire. L'*Ingrat* (1712), l'*Irrésolu* (1713) et le *Médisant* (1715), sans être des comédies très-remarquables, placèrent néanmoins leur auteur au rang des poëtes estimés de son temps. Destouches, étant devenu un ami du plaisir, s'attira la bienveillance du régent. Il accompagna en 1717, par ordre du prince, l'abbé Dubois dans son ambassade à Londres. Quelques mois plus tard, Dubois revenait en France, et Destouches, muni du titre et des pouvoirs de ministre plénipotentiaire, était chargé par l'abbé de l'étrange mission de décider le roi d'Angleterre, George Ier, à demander au Régent l'archevêché de Cambrai pour Dubois. « Comment voulez-vous qu'un prince protestant, répondit le souverain à Destouches, se mêle de faire un archevêque en France? Le Régent en rira, et, sûrement, n'en fera rien. — Pardonnez-moi, sire, répondit Destouches, il en rira, mais il fera ce que vous voudrez. » Et aussitôt il présenta au roi une lettre très-pressante pour le Régent, et toute prête à être signée. « Je le veux donc bien, » ajouta George Ier, en signant la lettre. Et Dubois fut fait archevêque de Cambrai. Le succès de cette négociation valut à Destouches une gratification de cent mille livres, que le régent lui fit donner par Louis XV. Il envoya alors une somme de quarante mille livres à son père. Pendant son séjour à Londres, Destouches épousa Dorothée Johnston, jeune Anglaise catholique, d'une naissance distinguée. Leur union resta secrète jusqu'au retour du poëte en France, en 1723. C'est cette aventure qui lui fournit plus tard le sujet du *Philosophe marié* ou le *Mari honteux de l'être*.

Destouches fut nommé membre de l'Académie française le 25 août 1753. Il remplaça Campistron au vingt-sixième fauteuil. Fontenelle, chargé de lui répondre, lui adressa ce compliment mérité : « Vos pièces se lisent, et cette louange si simple n'est pourtant pas fort commune. Il s'en faut bien que tout ce qu'on applaudit au théâtre on le puisse lire. » Destouches obtint bientôt après le gouvernement de la ville de Melun. Après la mort du régent, arrivée le 2 décembre 1723, il se retira à sa terre de Fortoiseau, près de Melun, et refusa le titre de ministre de France en Russie, que lui offrait le cardinal de Fleury, pour se livrer uniquement au théâtre. Le *Philosophe marié* (1727), le *Glorieux* (1732), le *Dissipateur* (1753), accrurent beaucoup la réputation de Destouches. A l'occasion du *Glorieux*, Voltaire lui adressa ce charmant quatrain :

> Auteur solide, ingénieux,
> Qui du théâtre êtes le maître,
> Vous qui fîtes le *Glorieux*,
> Il ne tiendrait qu'à vous de l'être.

Destouches entreprit ensuite un grand ouvrage historique sur les théâtres de toutes les nations, tant anciennes que modernes. Ce travail resta inachevé, et il ne nous en est rien parvenu. Dévot et mondain à la fois, le poëte composa, dans sa vieillesse, plus de huit cents épigrammes, et un grand nombre de morceaux de prose dirigés contre les indifférents et les incrédules. Le *Mercure* en inséra une partie.

Destouches est un comique d'un incontestable mérite. La justesse du dialogue, une versification facile, abondante, un comique noble, une richesse immense de morale, un jugement sain, cette élégante simplicité que l'on admire dans Térence, cette attention à fuir tout ce qui sent le bel esprit, le précieux, le recherché, le contourné, partout la nature, le vrai et l'honnête, voilà ce qui doit placer Destouches entre Molière et Regnard : il n'a pas la force comique, *vis comica*, du premier, ni la gaieté vive du second; mais il réunit, à un certain degré, les qualités essentielles de l'un et de l'autre. Plus adroit, plus heureux dans ses dénoûments que Molière; plus moral, plus décent que Regnard, il ne perd jamais de vue cette sage maxime de la bonne comédie : corriger les mœurs en amusant les hommes. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est de la monotonie dans la coupe de ses pièces et dans les contrastes; un style quelquefois diffus et peu soigné; trop de sagesse et de régularité. La raison demande des embellissements; elle a besoin d'être excitée par des saillies. Ces saillies, à les juger rigoureusement, sont, pour l'ordinaire, frivoles et déplacées; mais elles réveillent l'attention et ramènent avec plus de plaisir à la vérité.

Un critique de premier ordre, M. Villemain, dans son *Tableau de la littérature du* XVIIIe *siècle*, s'exprime en ces termes : « Destouches n'a pas de force comique, mais il a cette douceur de style dont parle César, et il a dessiné avec grâce des personnages de femmes. Ce qui lui manque, après la gaieté, c'est la vérité des caractères. Les siens sont presque toujours exagérés et faux. » Destouches a été peint par le célèbre Largillière, pour l'Académie française, et gravé par Petit, pour sa suite des *Hommes illustres*.

Le buste de Destouches a aussi été sculpté en marbre par M. Berruer, pour le foyer de la Comédie-Française, où on l'a placé en 1781. En 1758, Louis XV ordonna à son imprimerie du Louvre une splendide édition des œuvres de Destouches, en 4 vol. in-4o. L'édition d'Amsterdam, en 5 vol. in-12 (1755-1759), est recherchée à cause des gravures. Renouard a publié aussi, en 1822, une bonne édition, en 6 vol. in-8o. Elle n'a été tirée qu'à cent exemplaires.

Voici la liste exacte des pièces de Destouches : le *Curieux impertinent*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 17 novembre 1710); l'*Ingrat*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 28 janvier 1712); l'*Irrésolu*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 5 janvier 1713); les *Fêtes de l'inconnu*, divertissement composé de trois intermèdes, mis en musique par Mouret, représenté au château de Sceaux, chez la duchesse du Maine, le 22 novembre 1714. Quelqu'un de la cour de cette princesse eut l'idée de cette fête, mais, ne voulant pas se faire connaître, il engagea Destouches à en surveiller l'exécution; c'est ce qui fit donner à ce divertissement le titre des *Fêtes de l'inconnu;* le *Mariage de Ragonde et de Colin* ou la *Veillée du village*, divertissement composé de trois intermèdes, précédés d'un prologue intitulé : *Thalie et Melpomène*, mis en musique par Mouret, représenté au château de Sceaux en 1714, et à l'Opéra le 31 janvier 1742; la *Fête de la nymphe de Lutèce*, divertissement en un acte, musique de Mouret, représenté au château de Sceaux en 1714, pièce consacrée *entièrement* à la louange de la duchesse du Maine; le *Médisant*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 20 février 1715); le *Triple mariage*, comédie en un acte et en prose, suivie d'un divertissement mis en musique par Gilliers (Comédie-Française, 7 juillet 1716); l'*Obstacle imprévu* ou l'*Obstacle sans obstacle*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 18 octobre 1717); le *Philosophe marié* ou le *Mari honteux de l'être*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 15 février 1727); l'*Envieux* ou la *Critique du philosophe marié*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 3 mai 1727); les *Philosophes amoureux*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 26 novembre 1729); le *Glorieux*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 18 janvier 1732); l'*Ambitieux et l'indiscrète*, comédie en cinq actes et en vers, précédée d'un prologue (Comédie-Française, 14 juin 1737); la *Belle orgueilleuse* ou l'*Enfant gâté*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 17 août 1741); l'*Amour usé* ou le *Vindicatif généreux*, comédie en cinq actes et en prose (20 septembre 1741); le *Trésor caché*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 11 février 1750); le *Dissipateur* ou l'*Honnête friponne*, (Comédie-Française, 23 mars 1753); la *Fausse Agnès* ou le *Poëte campagnard*, comédie en trois actes, précédée d'un prologue en vers libres et en chants, intitulé : le *Triomphe de l'automne* (Comédie-Française, 12 mars 1759); le *Tambour nocturne* ou le *Mari devin*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 16 octobre 1762); l'*Homme singulier*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 29 octobre 1764); le *Jeune homme à l'épreuve*, comédie en cinq actes et en prose, imprimée en 1751 (Odéon); le *Mari confident*, comédie en cinq actes et en vers, non représentée, imprimée en 1758; l'*Archi-menteur* ou le *Vieux fou dupé*, comédie en cinq actes et en vers, non représentée, imprimée en 1758; le *Dépôt*, comédie en un acte et en vers, non représentée, imprimée en 1758.

Destouches avait encore composé le *Faux misanthrope*, comédie en cinq actes et en vers, non imprimée, et des fragments d'une comédie intitulée : le *Protée*, imprimés en 1758. Le poëte, pour plaire à une marquise de ses amies, traduisit en vers français cinq actes de la *Tempête*, comédie de Shakspeare. On les a imprimés en 1758. Ils sont d'une extrême faiblesse.

DES TOUCHES (Charles-René-Dominique SOCHET, chevalier), contre-amiral français, né à Luçon en 1727, mort en 1793. Il était issu d'une ancienne famille noble du Poitou. Il entra dans la marine en 1743, fut nommé enseigne en 1748, lieutenant de vaisseau en 1756, capitaine en 1772, et prit, en cette qualité, part à la bataille d'Ouessant, sur l'*Artésien*. Nommé, en 1780, au commandement du *Neptune*, il se rangea sous le pavillon du chevalier de Ternay, commandant d'une division de 11 navires chargée d'escorter un convoi qui portait 6,000 hommes de troupes aux Etats-Unis. Au sud des Bermudes, on rencontra une division anglaise composée de 5 vaisseaux et d'une frégate; mais l'affaire se borna à une canonnade peu importante. A peu de distance des caps de la Virginie, on apprit la nouvelle de la prise de Charleston par les Anglais et le retour à New-York du vice-amiral Arbuthnot, qui attendait l'amiral Graves. A peine le convoi était-il débarqué à Newport, que les amiraux anglais, ayant fait leur jonction, vinrent avec 11 vaisseaux pour cerner Rhode-Island et attaquer la division française au mouillage. Un peu plus tard arriva Rodney, ce qui porta les forces ennemies à 21 vaisseaux de ligne. Ternay, condamné à l'inaction par l'infériorité de ses forces (7 vaisseaux), envoya demander des secours en France. Rodney, de son côté, repartit, laissant 12 vaisseaux à Arbuthnot. Sur ces entrefaites, Ternay mourut et fut remplacé par des Touches. Le nouveau commandant voulut profiter d'un coup de vent, qui avait dégréé 4 vaisseaux anglais, pour entrer dans le Chesapeake et concourir aux opérations de l'armée de terre franco-américaine; mais il fut prévenu par Arbuthnot, dont les 8 vaisseaux, tous doublés de cuivre, avaient une marche supérieure. La bataille s'engagea, le 16 mars 1781, en vue du cap Henri. Les Français, qui s'étaient emparés, la veille, du *Romulus*, avaient également 8 vaisseaux, mais moins forts d'échantillon que les navires anglais; la bataille fut néanmoins indécise. L'escadre ennemie se retira très-maltraitée; malheureusement la détresse de deux de ses bâtiments empêcha des Touches de convertir en triomphe le demi-succès de cette affaire. La division française alla se réparer à Newport. Réduit, l'année suivante, au commandement du *Neptune*, par suite de l'arrivée du chef d'escadre Banas, des Touches ne prit part qu'en sous-ordre aux opérations d'Yorktown; mais il commanda l'escadre légère à Saint-Christophe. Après la prise de cette île, sa santé délabrée le força de retourner en France. Promu chef d'escadre en 1784, il continua de figurer sur l'état de la marine jusqu'au 1er janvier 1792, où nous le trouvons contre-amiral. En 1793, il vivait retiré dans sa ville natale, quand il en fut arraché pour être jeté dans les cachots de Fontenay-le-Comte, devenu Fontenay-le-Peuple. Délivré par les Vendéens à la prise de cette ville, il suivit la grande armée royaliste au delà de la Loire. Il échappa au désastre de Savenay, et réussit à se cacher dans la retraite des Prinquiaux, où il mourut peu après.

DESTOUCHES (Paul-Emile DETOUCHE, dit), peintre français, né à Paris en 1794. Elève de Louis David, il se destina d'abord à la grande peinture, et se livra avec succès aux fortes études qui sont indispensables pour aborder ce genre difficile. Mais telle n'était pas la voie que lui avait tracée la nature; il était né pour les sujets familiers, qui n'exigent que de la finesse, du sentiment et du goût.

La première œuvre exposée de M. Destouches (Salon de 1817) rappela les traditions de l'atelier, sans accuser encore la moindre personnalité. C'était un tableau bien peint, bien composé, où il y avait de la science, du bon sens, du travail; il représentait *François Ier accordant à Diane de Poitiers la grâce de son père*. A la même exposition figurait un *Bélisaire* correctement entendu et d'une exécution irréprochable. Deux ans plus tard, en 1819, on pouvait observer les progrès véritables que l'artiste avait faits dans ce domaine classique. Sa *Résurrection de Lazare*, maintenant à la cathédrale de Vannes, et qui fut exposée cette année-là, révélait plus de verve, des intentions plus fermes, du mouvement, de la vie, presque de l'originalité. Cette œuvre valut à l'auteur la commande d'un tableau religieux pour l'église Saint-Victor de Paris. M. Destouches exécuta l'excellente composition qu'on y voit encore, et qui représente *Jésus au mont des Oliviers*.

Au Salon de 1824 il montra mieux les véritables tendances de son tempérament. Il avait, cette année-là, exposé trois toiles, intéressantes à plus d'un titre : *Une scène turque des Mille et une nuits*, aujourd'hui au musée de Caen; *Gresset soigné par sa sœur; Marie Stuart dans les souterrains de Lochlewen*, composition charmante, que la duchesse de Berry acheta.

Bien que l'artiste fût déjà loin du *Lazare* et du *François Ier*, sa note était encore hésitante, mal assurée. C'est au Salon de 1827 seulement qu'il osa carrément s'affirmer, dans les deux sujets suivants : le *Ruban de la Comtesse* et le *Mariage de Figaro*. Popularisées par les gravures de Sixdeniers, ces deux créations restent, avec l'*Amour médecin*, qui eut tant de succès en 1830, les trois petits chefs-d'œuvre du maître. Rien, en effet, parmi les bonnes peintures qu'il a depuis exposées, n'est supérieur aux trois morceaux que nous venons de nommer. Il faut néanmoins citer, comme œuvres remarquables, la *Fille mal gardée* (1836); la *Fille bien gardée* (1838), et quelques autres moins intéressantes. M. Destouches, en 1828, avait reçu une première médaille comme peintre de genre : c'était justice. En 1819, il avait obtenu la même récompense comme peintre d'histoire.

L'auteur de l'*Amour médecin* s'intéressa aussi, paraît-il, aux choses littéraires : on a de lui, une *Epître à Nicolas, par un jeune peintre*, publiée en 1819.

DESTOUNIS (Spyridion), philologue grec, né, vers 1782, à Assos, dans l'île de Céphalonie, mort en 1848. Il fit ses études à l'université de Moscou, et obtint ensuite un emploi au ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. Il consacra ses loisirs aux travaux littéraires, et traduisit en russe plusieurs ouvrages grecs, notamment les *Vies de Plutarque*, qui furent publiées en 13 volumes, aux frais du gouvernement russe. En 1821, au moment de l'explosion de l'insurrection grecque, Destounis était consul général de la Russie à Smyrne, où il accueillit un grand nombre de ses compatriotes fugitifs. De 1822 à 1826, il remplit les mêmes fonctions à Venise, et, de retour en Russie, continua de s'occuper à traduire en russe les principaux chefs-d'œuvre de la littérature grecque et de la littérature italienne. Il avait, à sa mort, le titre de conseiller d'Etat.

DESTOUR s. m. (dè-stour — persan *destûr*, prêtre). Prêtre et docteur de la religion de Zoroastre. ‖ *Destour-mobed*, Mage de troisième classe.

DESTOURNELLES (Louis-Grégoire DESCHAMPS, dit), ministre des finances français, né à Rouen en 1746, mort en 1794. Il était directeur de l'enregistrement à Paris, à l'époque de la Révolution. Il en embrassa les principes avec beaucoup de chaleur, fut membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, président du conseil général au 31 mai 1793, remplaça Clavière, le 13 juin suivant, au département des contributions publiques, et remplit cette place avec intégrité jusqu'à la suppression des ministères par le Comité de salut public. Son père ayant été traduit devant le tribunal révolutionnaire, il ne put obtenir la faveur de le défendre et se livra alors à des emportements qui motivèrent sa propre arrestation. Rendu à la liberté par le 9 thermidor, il alla mourir à Passy, des suites du poison qu'il avait pris pendant sa captivité.

DESTOUVELLES (Charles-Jean-Robert), jurisconsulte et avocat, né à Paris en 1775, mort en 1842. Il était fils d'un premier commis au ministère de la guerre. Il se rendit en Hollande à la suite des armées françaises, s'établit à Maëstricht, et, sans diplôme, y exerça la profession d'avocat avec le plus grand succès. Un mariage qu'il contracta dans cette ville l'y fixa définitivement. Il devint conseiller municipal de Maëstricht, se rangea du côté de l'opposition dans les états de la province, et fut élu membre du congrès après la révolution qui éclata en Belgique en 1830. Destouvelles prit part à la rédaction de la Constitution, fut nommé vice-président de l'Assemblée, et fit partie de la commission chargée d'aller offrir la couronne de Belgique au prince Léopold. Bientôt après, il obtint à la cour de cassation un siége qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DESTRÉE ou **DESTRÉES** (l'abbé Jacques), littérateur français, né à Reims vers 1700. Il fut prieur de Neuf-Ville et ami de l'abbé Desfontaines. On ignore les circonstances de sa vie et la date même de sa mort. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages faits en collaboration avec l'abbé Desfontaines, et de quelques écrits sur la généalogie et sur la littérature, qui, publiés sous le voile de l'anonyme, furent très-recherchés de son temps. Nous citerons, entre autres : le *Contrôleur du Parnasse* ou *Nouveaux mémoires de littérature française et étrangère* (Berne, 1745, 3 vol. in-12); *Histoire du marquis de Saint-Mégrin* (Paris, 1752); *Mémorial de chronologie généalogique et historique* (Paris, 1752-1755, 4 vol.).

D'ESTRÉES. Nom de divers personnages. V. ESTRÉES (d').

DESTREM (Hugues), né le 8 février 1754 à Fanjeaux (Aude), mort en 1804. D'une famille de marchands, négociant lui-même, il était consul de sa ville natale lorsque la Révolution éclata; il en embrassa les principes avec enthousiasme. Nommé d'abord administrateur du département de l'Aude, puis député du même département à l'Assemblée législative, il siégea au côté gauche. Ses connaissances spéciales le firent admettre au comité de commerce; il présenta, en cette qualité, plusieurs rapports sur les contributions et les douanes. Destrem, qui avait transporté à Toulouse sa maison de commerce, ne fut pas réélu par le département de l'Aude et ne siégea pas à la Convention. Il ne remplit aucune fonction publique pendant la Terreur; mais il fut chargé, pendant cette période, des approvisionnements de Toulouse. L'énorme quantité de fonds qui lui furent confiés pour ces opérations donna aux réactionnaires l'occasion de le calomnier, lorsque, nommé membre de la municipalité, puis commissaire du Directoire à Toulouse, en pleine période thermidorienne, il eut le courage de pousser ses concitoyens dans la voie républicaine. Grâce à lui et à la courageuse municipalité nommée en l'an IV par les Toulousains, Toulouse devint pendant le Directoire le boulevard de la République dans le Midi. Cependant, vaincus à Toulouse, les thermidoriens intriguaient à Paris pour faire casser cette municipalité patriote; chaque jour, un journal réactionnaire, l'*Anti-Terroriste*, imprimé à Toulouse même, déversait sur Destrem, sur Desbarreaux, Couderc, Veyrieu, Souchon, et autres patriotes de la ville, les injures les plus grossières, et ne cessait d'annoncer l'annulation des élections municipales comme prochaine. Destrem et Desbarreaux furent envoyés à Paris pour défendre, auprès du conseil des Cinq-Cents, ces élections contestées avec tant de mauvaise foi; ils y réussirent pleinement, malgré le mauvais vouloir du gouvernement d'alors. Mailhe ayant osé porter à la tribune des Cinq-Cents les infâmes calomnies que l'on faisait courir sur Destrem, celui-ci, qui se trouvait à la barre, protesta énergiquement, et publia le lendemain une justification de sa conduite pendant la Terreur. A son retour à Toulouse, il fut accueilli avec enthousiasme par les républicains de cette ville, et nommé, en l'an VI, député au conseil des Cinq-Cents.

Destrem ne démentit pas les espérances que les révolutionnaires de Toulouse avaient fondées sur lui; il devint en peu de temps, au conseil des Cinq-Cents, un des chefs de la gauche républicaine. Comme à la Législative, du reste, il s'occupa beaucoup de finances, fit passer plusieurs lois intéressant Toulouse et le département de la Haute-Garonne; fit un rapport sur les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an VII, combattit l'impôt du sel que l'on voulait rétablir; présenta un projet de loi pour imposer les portes et fenêtres, etc., etc.

Destrem appuya le coup d'Etat du 3 prairial, demanda que l'on déclarât la patrie en danger, et fit adopter un projet d'emprunt forcé sur les riches; en même temps il fondait, avec Drouet, le club du Manége, dont il fut nommé régulateur, c'est-à-dire président; ce club servait de centre aux républicains les plus énergiques. En août 1799, Destrem avait été nommé secrétaire du conseil. A cette époque, une conspiration royaliste ayant éclaté dans le département de la Haute-Garonne, il remit au conseil les pièces concernant cette sédition, et fit connaître l'énergique répression que les patriotes de Toulouse lui avaient opposée. Le conseil, sur sa proposition, déclara que les autorités civiles et militaires qui avaient agi dans cette circonstance avaient bien mérité de la patrie.

C'est surtout au 18 brumaire que Destrem montra qu'il était digne de son mandat. Lorsque Bonaparte pénétra au conseil des Cinq-Cents, c'est Destrem qui, s'avançant sur lui, l'apostropha en ces termes : « C'est donc pour cela que tu as vaincu! » Puis il proposa, avec Talot, des mesures conservatrices de la Constitution, mesures que le tumulte empêcha de mettre aux voix. Le matin même de cette journée, il avait mis Augereau en demeure de tenir son serment; celui-ci lui fit une réponse évasive et eut la lâcheté, les jours suivants, de laisser publier dans les journaux, en réponse à la mise en demeure de Destrem, des paroles en faveur du coup d'Etat qu'il n'avait certes pas prononcées; sa conduite indécise et peu courageuse dans cette journée en est un sûr garant.

Destrem se trouva, bien entendu, au nombre des députés exclus du Corps législatif par l'acte du 18 brumaire. Placé ensuite le premier sur la liste de déportation, sa peine fut commuée, quelques jours plus tard, en une mise en surveillance dans la ville de Fanjeaux. Là ne devaient pas s'arrêter ses malheurs; arrêté avec cent trente autres républicains, à l'occasion de l'attentat du 3 nivôse, il fut enfermé au Temple, puis déposé à Oléron, où il resta deux ou trois ans; enfin, l'Empire ayant été proclamé, il fut enlevé brusquement et transporté pour une destination restée inconnue. Cet honnête homme est mort à Gustavia (île Saint-Barthélemy, aux Antilles), jeté là sans doute par la pitié de ses geôliers, qui le voyaient incapable d'arriver vivant au lieu de sa transportation.

DESTREM (Hippolyte), philosophe français, né en 1815. Il s'est fait connaître par plusieurs travaux philosophiques, qui parurent pour la plupart dans des publications périodiques. Ses études sur la *Morale*, publiées en 1865 dans l'*International*, furent remarquées. Le seul ouvrage que M. Destrem ait publié en volume est un traité métaphysique, dont les critiques compétents ont fait l'éloge (voir un article de M. Charles de Rémusat dans la *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1867). Ce livre, intitulé *Du moi divin et de son action sur l'univers* (1864), est un essai d'application des méthodes philosophiques à la solution des problèmes religieux. Il est difficile de résumer ici en quelques lignes un livre où est condensé le résultat de toute une vie de méditations, et qui conclut par une soixantaine de propositions enchaînées et démontrées *geometrico more*. On trouvera l'exposé de ce système de philosophie néo-leibnitzienne, à l'article RITTER (Henri).

DESTRIER s. m. (dè-stri-é — du lat. *dextra*, main droite, parce que les écuyers, pendant la marche, ont les chevaux à leur droite, *à dextre*, comme on le voit par les textes suivants du *Roman de Lancelot du Lac:* « Si voit venir monseigneur Gauvain, et deux escuyers dont lung menoit son *destrier en dextre*, et portoit son glaive, et l'autre son heaume, l'autre son escu. Quand il entra en la forest, il rencontra quatre escuyers qui menoient quatre blancz *destriers en dextre*. Lors rencontra ung varlet qui chevauchoit ung roucin fort et bien courant, et menoit *à dextre* ung *destrier* noir »). Grand cheval de bataille que l'écuyer menait en main, et que le chevalier enfourchait lorsque quelque grave danger se présentait sur sa route : *Les* DESTRIERS *ou chevaux de combat avaient des collières dorées.* (La Bédoll.)

> J'errais de plaine en plaine,
> Au gré du *destrier*.
> BEAUMARCHAIS.

> Pour les combats on exerce en champ clos
> Son *destrier* fatigué du repos.
> MILLEVOYE.

> De ces guerriers à l'éclatante armure
> Le roi des preux s'avance environné;
> Éblouissant de pourpre et de dorure,
> Un *destrier*, à la haute encolure,
> Parmi la foule en pompe est amené.
> MILLEVOYE.

— **Epithètes.** Haut, prompt, vif, rapide, impatient, ardent, généreux, impétueux, bouillant, fier, orgueilleux, fumant, écumant, poudreux, belliqueux, beau, magnifique, pauvre, maigre, efflanqué, haletant, fourbu, poussif.

DESTRIVEAUX, homme politique belge, né à Liége en 1780, mort à Bruxelles en 1853. Il était membre de la Chambre des représentants, professeur émérite de droit criminel et de droit public à l'université de Liége, ancien membre du congrès national. A Destriveaux revient l'honneur d'avoir, le premier, appelé l'attention sur les institutions de 1791; c'est son enseignement qui a popularisé les principes et les formes du gouvernement représentatif. La plupart des principes qui sont inscrits aujourd'hui dans la constitution belge, mais qui alors étaient fort contestés, trouvèrent en lui un éloquent et courageux défenseur. Son *Traité de droit public* fait autorité.

DESTRUCTEUR, TRICE s. (dè-stru-kteur, tri-ce — lat. *destructor;* de *destruo*, je détruis). Personne qui détruit, qui anéantit : *Les* DESTRUCTEURS *des forêts sont presque au bout de leur tâche. Les Anglais ont été d'heureux* DESTRUCTEURS *de loups. Les hommes parlent souvent plus volontiers des* DESTRUCTEURS *d'un empire que de celui qui l'a fondé.* (Volt.) *L'histoire des* DESTRUCTEURS *du genre humain n'est ignorée de personne.* (D'Alemb.) ‖ Personne qui ravage, qui commet des dégâts : *Les soldats abandonnés à la licence sont de grands* DESTRUCTEURS.

— Fig. Personne ou objet qui cause des changements radicaux, qui amène des suppressions : *Le Christ a été un puissant* DESTRUCTEUR. (Dargaud.) *Il n'existe pas de* DESTRUCTEURS *plus acharnés du bonheur d'une femme que les autres femmes.* (Mme Romieu.) *Le génie de la guerre est le grand* DESTRUCTEUR *du capital.* (Mich. Chev.)

— Adjectiv. *La religion mahométane agit encore sur les hommes avec l'esprit* DESTRUCTEUR *qui l'a fondée.* (Montesq.) *L'oisiveté est une des causes* DESTRUCTRICES *de l'honorabilité des femmes.* (Mme Romieu.) *L'austérité ne produit rien; c'est un esprit* DESTRUCTEUR. (Senancourt.)

> Le globe *destructeur* vole, siffle et fend l'air.
> DELILLE.

> La guerre est pour le monde un fléau *destructeur*,
> La paix répare tout et nous rend le bonheur.
> D.-J. TREMBLAY.

> ... Partout est la mort, et son vent *destructeur*
> Partout au cœur de l'homme inspire la terreur.
> A. BARBIER.

DESTRUCTIBILITÉ s. f. (dè-stru-kti-bi-li-té — rad. *destructible*). Aptitude à être détruit : *Tout ce qui est organisé renferme en soi un principe de* DESTRUCTIBILITÉ. (B. Barbé.)

DESTRUCTIBLE adj. (dè-stru-kti-ble — lat. *destructibilis;* de *destruere*, détruire). Qui peut être détruit : *Le fer, le plus* DESTRUCTIBLE *de tous les métaux, possède une ténacité qui se rapproche beaucoup de celle de l'or.* (Bonnet.)

— **Antonyme.** Indestructible.

DESTRUCTIF, IVE adj. (dè-stru-ktiff, i-ve — lat. *destructivus;* de *destruere*, détruire). Qui détruit; qui est propre à détruire : *C'était une nation bien* DESTRUCTIVE *que celle des Goths.* (Montesq.) *Le code des prêtres est surchargé de lois étranges,* DESTRUCTIVES *des lois naturelles.* (B. Const.) *Le fait de la censure est par lui-même* DESTRUCTIF *de tout gouvernement constitutionnel.* (Chateaub.) *La misère est* DESTRUCTIVE *de la vie humaine.* (M. Lévy.) ‖ Qui caractérise la destruction, qui est de la nature de la destruction, qui a rapport à la destruction : *Des propriétés* DESTRUCTIVES. *Les peuples n'abhorrent les supériorités sociales qu'autant qu'elles ont un but contraire à leurs intérêts, un caractère* DESTRUCTIF *de leurs droits.* (Bignon.)

DESTRUCTION s. f. (dè-stru-ksi-on — lat. *destructio;* de *destruere*, détruire). Action de détruire, d'anéantir : *Chez les Grecs, la prise d'une ville emportait son entière* DESTRUCTION. (Montesq.) *La nature hâte partout la* DESTRUCTION *des êtres inutiles.* (B. de St-P.) *Le pur spiritualisme et le matérialisme pur aboutissent également à la* DESTRUCTION *de l'homme et de la société.* (Lamenn.) *L'espèce humaine ne peut que gagner à la* DESTRUCTION *de l'empire ottoman.* (Chateaub.) *L'industrie a pour but la production; la guerre, la* DESTRUCTION. (Mich. Chev.) *A voir de quel train marche la* DESTRUCTION *de la houille, on se prend à craindre que nos neveux ne grelottent un jour près de leur machine gelée.* (A. Karr.) *Dans la nature, l'équilibre s'établit par la* DESTRUCTION. (Proudh.) *La* DESTRUCTION, *comme la génération, est l'œuvre de Dieu.* (Renan.) ‖ Aptitude ou penchant à détruire : *La* DESTRUCTION *est l'instinct des enfants. La* DESTRUCTION *est représentée en phrénologie par la bosse de la combativité.* (Toussenel.)

— Fig. Changement radical, suppression : *La* DESTRUCTION *des abus. Plus les illusions sont flatteuses, plus leur* DESTRUCTION *est piquante.* (Mme de Staël.) *Puissantes pour la* DESTRUCTION, *les révolutions ne peuvent rien pour l'organisation.* (Vacherot.)

— **Epithètes.** Totale, entière, complète, imprévue, subite, soudaine, prompte, rapide, longue, immense, lente, sourde, insensible, finale, irréparable, ruineuse, regrettable, déplorable, funeste, fatale, cruelle, sanglante, féroce, impitoyable, effroyable, horrible, terrible, épouvantable, affreuse, désirée, souhaitée, recherchée, utile, profitable.

— **Antonymes.** Construction, édification, fondation, reconstruction.

Destruction des Indiens (BRÈVE RELATION DE LA), par Barthélemy de Las Casas. V. INDIENS.

Destruction de Jérusalem (LA), poëme de Milman. V. JÉRUSALEM.

Destruction de l'aristocratie (LA), drame en cinq actes, destiné à être représenté sur le théâtre de la Liberté, à Chantilly, imprimé sous les ordres et la direction des princes fugitifs (1789, in-8o de 128 pages, avec 5 gravures). Le même ouvrage a paru avec changement de frontispice, sous ce nouveau titre : les *Imitations de Charles IX*, ou les *Conspirateurs foudroyés*, drame en cinq actes, en prose, par le rédacteur des *Vêpres siciliennes* et du *Massacre de la Saint-Barthélemy* (Paris, de l'imprimerie du clergé et de la noblesse de France, dans une des caves ignorées des Grands-Augustins, 1790). Cette pièce, qui n'a d'autre mérite que sa rareté, passe en revue les principaux événements qui ont eu lieu depuis la prise glorieuse de la Bastille.

Destruction de Numance (LA), drame de Cervantes. V. NUMANCE.

DESTRUCTIONNISTE s. m. (dè-stru-ksi-o-ni-ste — rad. *destruction*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, qui enseignait que les réprouvés seront réduits au néant.

DESTRUCTIVITÉ s. f. (dè-stru-kti-vi-té — rad. *destructif*). Phrénol. Penchant à la destruction : *Spurzheim a appelé, dans son langage un peu barbare, organe de la* DESTRUCTIVITÉ *celui que Gall avait appelé organe du meurtre.* (Mignet.)

DESTRUISSART (l'abbé Thomas), curé de Gentilly, près de Paris, né à Caen dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il a publié : *Recueil d'essais littéraires et philosophiques*, par un solitaire (Paris, 1799, in-8o); *Essai sur les catacombes de Paris* (1812, in-8o); la *Mort d'un philosophe esprit fort*, par l'ermite de Gentilly (Paris, 1813, in-8o); *Promenade au centre du grand Gentilly, près de Paris, où il est fait mention des maisons et jardins les plus remarquables qu'il renferme* (Paris, 1821, in-18).

DESTUTT (Antoine-Louis-Claude), comte DE TRACY, philosophe, membre de l'Académie française, né à Paris en 1754, mort en 1836. Sa famille était d'origine écossaise. « La philosophie, dit M. Guizot, dans son discours de réception à l'Académie, où il remplace Destutt de Tracy, ne semblait point sa vocation, ni les philosophes sa société naturelle. » Il était né dans une famille toute militaire, d'un père laissé deux fois pour mort sur le champ de bataille, au fond d'un vieux manoir dont la tour portait à son sommet cette inscription méritée : *Bien bien acquis*. Durant la guerre de Sept ans, le père du jeune Destutt, commandant de la gendarmerie, périt à la bataille de Minden. Sur son lit de mort, il obtint de son fils qu'il embrasserait la même carrière que lui. En effet, le jeune homme ne tarda point à entrer dans les mousquetaires du roi. A l'âge de vingt-deux ans, on le voit colonel en second du régiment Royal-cavalerie, et deux ans après (1778) la famille de Penthièvre, dans laquelle il entra par alliance, lui fit avoir l'emploi de colonel du régiment de Penthièvre. Il resta colonel de cavalerie jusqu'à l'ouverture des états généraux. Quoique sa naissance et sa position personnelle lui conseillassent de rester fidèle à l'ancien régime, il embrassa les idées de 89 avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, et, de fait, il était jeune, car il n'avait que trente-cinq ans lors de la convocation des états généraux. Il obéissait d'ailleurs à un mouvement général de l'opinion. « Les provinces comme Paris, dit M. Guizot, la cour comme la ville, l'armée comme la nation, les châteaux comme les cités, l'homme désœuvré dans les salons, l'homme laborieux dans son cabinet, le militaire à son régiment, l'ecclésiastique dans sa chaire, le magistrat sous sa toge, tous subissaient l'empire de ces nouveautés, qui venaient ouvrir tant de brillantes perspectives et susciter les plus nobles passions de l'âme et aussi les instincts les plus violents de l'égoïsme humain. » M. de Tracy était député de la noblesse. On remarqua que, le jour du serment du Jeu de paume (20 juin 1789), il fut un des premiers de son ordre à venir se réunir au tiers état. Dans la célèbre nuit du 4 août de la même année, il était également au premier rang parmi ceux qui se dépouillèrent volontairement de leurs priviléges et de leurs titres au profit des idées nouvelles. Bientôt on le vit s'associer au vote dit des droits de l'homme, à celui en vertu duquel il ne devait plus y avoir de religion d'Etat; il demanda pour les gens de couleur la jouissance des droits de citoyen, etc., etc. « Nul n'avait plus profondément respiré l'air de son temps; nul n'en avait adopté les idées et les espérances avec plus d'amour de la vérité, plus de respect pour ses droits, plus de confiance dans son empire. » Il était arrivé à l'Assemblée constituante, « étranger à tout intérêt, exempt de toute ambition personnelle, uniquement préoccupé du désir de régler, selon la raison et la justice et pour le bien de tous, cette société si longtemps dominée, au profit de quelques-uns, par la force et le hasard. » Il avait même été au delà de ce que ses devoirs militaires lui prescrivaient, car ses fonctions, auxquelles il n'avait pas renoncé, lui faisaient un devoir strict d'obéir au prince à qui, en qualité de colonel, il avait prêté serment. Néanmoins, lors de la fuite de Louis XVI, suivie de son arrestation à Varennes, Destutt de Tracy ne craignit point de dénoncer à l'Assemblée nationale son propre régiment qui, disait-il, avait été sur le point de faire défection, c'est-à-dire qui avait manifesté le désir d'obéir aux ordres du général Bouillé, sous le commandement duquel il était placé. Après le 10 août, M. de Tracy continua d'attaquer au sein de l'Assemblée législative ce qui restait du pouvoir royal, devenu à peu près nominal, et, lorsque les travaux de l'Assemblée furent terminés, il se retira dans une villa qu'il possédait à Auteuil, en la compagnie de son ami Cabanis, philosophe de la même école, ayant les mêmes goûts politiques. Il croyait avoir assez fait pour le bonheur du genre humain et comptait sur un peu de repos qu'il ne goûta point. L'agitation allait croissant dans Paris et dans les provinces; l'Europe était en armes et menaçait la Révolution. Le contre-coup des événements de chaque jour se faisait sentir dans le petit cercle d'Auteuil, où Cabanis et ses amis avaient organisé une succursale du club des Jacobins. Cependant la guerre avait éclaté. Destutt de Tracy, nommé maréchal de camp par le ministre, M. de Narbonne, aurait bien voulu n'être pas obligé d'aller prendre un commandement actif. Les événements commençaient à opérer sur son esprit; il craignait d'avoir été trop loin; la violence des partis l'épouvantait. Il fut cependant obligé d'aller se mettre sous les ordres de La Fayette, général en chef de l'armée du centre. La Fayette était son ami. Les frères Lameth et M. de Latour-Maubourg, qu'il trouva au camp, ses amis aussi, étaient dans les mêmes dispositions et considéraient l'avenir avec inquiétude. On sait comment La Fayette et son état-major échouèrent dans leur tentative d'arrêter les progrès de la Révolution. Destutt de Tracy avait participé aux projets de La Fayette. Il eut l'imprudence de revenir en France, où il se tint caché durant presque toute l'année 1793; mais, arrêté le 2 novembre, il fut enfermé à l'Abbaye, puis aux Carmes, dont il ne sortit qu'après le 9 thermidor et la chute de Robespierre. Sa carrière politique était désormais finie. « Si rien n'est plus cher au cœur de l'homme que ces convictions pures et fécondes dans lesquelles il embrasse tout le genre humain, tout l'avenir, qui l'enivrent de joies désintéressées et glorifient sa pensée en charmant sa vie, les voir subitement déçues, sentir chanceler en même temps la foi et l'espérance, c'est la plus rude épreuve pour le courage du philosophe, la plus douloureuse leçon pour son orgueil. » Désintéressé des événements du dehors, M. de Tracy se tourna vers d'autres horizons; il « se plongea dans l'étude de l'homme; étude puissante qui s'empare souverainement de l'âme, la relève quand tout l'abat, la repose quand tout l'épuise, et l'établit dans ces régions sereines où rien ne